



Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 25 septembre 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DES DEUX-SÈVRES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Annick BAMBERGER à Marie-Christelle BOUCHERY, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, François GIBERT à Sébastien MATHIEU, Christophe GUINOT à Emmanuel EXPOSITO, Thibault HEBRARD à Rose-Marie NIETO, Alain LECOINTE à Anne-Sophie GUICHET, Gérard LEFEVRE à Florent SIMMONET, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Michel PAILLEY à Elmano MARTINS, Florence VILLES à Philippe TERRASSIN, Valérie VOLLAND à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Bastien MARCHIVE, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Gérard LABORDERIE, Alain LIAIGRE, Richard PAILLOUX.

Titulaire absent pour déport :

Christian BREMAUD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DES DEUX-SÈVRES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH),

Vu les délibérations du Conseil d'Agglomération des 15 novembre 2021, du 7 février 2022 et du 11 avril 2022 relatives à l'adoption du PLH communautaire pour la période 2022-2027 au vu de l'avis des 40 communes et de l'Etat,

Considérant la demande de subvention de l'ADIL des Deux-Sèvres du 4 mai 2023 au titre de l'année 2023,

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a développé depuis 2011 un partenariat avec l'ADIL des Deux Sèvres afin notamment :

- D'élaborer puis réactualiser annuellement l'Observatoire de l'habitat, de l'immobilier et du foncier, en association avec les partenaires concernés,
- D'animer le dispositif relatif à la primo-accession à la propriété, le « Prêt à 0% de la CAN », afin d'être l'interlocuteur privilégié des futurs propriétaires privés, des professionnels de l'immobilier et des établissements bancaires partenaires,
- De participer à des actions relatives au dispositif du « Permis de Louer »,
- D'assurer d'autres missions concernant le PLH (participation aux instances d'animation et de gouvernance, participation aux groupes de travail thématiques...), et la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

A ce titre, la CAN lui accorde par convention annuelle de partenariat et d'objectifs, un soutien financier, réactualisé lors de l'Assemblée Générale de l'ADIL des Deux-Sèvres du 4 mai 2022, d'un montant de 34 059,76 € au titre de l'année 2023.

Dans le cadre du PLH, la CAN a décidé de poursuivre et/ou développer les actions auxquelles l'ADIL des Deux-Sèvres est partenaire ou associée, et par voie de conséquence de :

- Signer une convention de partenariat et d'objectifs avec cette association loi 1901 pour l'année 2023 (jointe en annexe à la présente délibération),
- Lui octroyer une subvention d'un montant de 34 059,76 € pour l'année 2023.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve et autorise le Président à signer la convention de partenariat et d'objectifs avec l'ADIL des Deux-Sèvres au titre de l'année 2023 ;
- Approuve la subvention accordée à l'ADIL des Deux-Sèvres, d'un montant de 34 059,76 € au titre de l'année 2023 ;
- Autorise le versement de cette subvention à l'ADIL des Deux-Sèvres au titre de l'année 2023 ;
- Autorise le Président à signer tous les autres documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président